



NOM et prénom : Catherine Lechanteur

AGREMENT en matière :

- Familiale : 2015
- Civile et commerciale : 2015

Date de prestation de serment : 21/09/1993

Lieu d'exercice de la médiation : LIEGE

Contact :

- Téléphone : 04/2205170
- Gsm :
- E-mail : c.lechanteur@avocat.be

Site internet : <http://www.lpcw.be>

Honoraires : 90€ HTVA par heure et par partie en matière civile et commerciale
50€ (exempté TVA) par heure et par partie en matière familiale

Informations complémentaires diverses :

Pratiquant le droit familial depuis des années, je suis arrivée à la conclusion que même gagné, un dossier judiciaire était finalement parfois plutôt désastreux pour ses protagonistes.

Dans cette matière en particulier, mais cela est vrai aussi dans des domaines paraissant plus détachés d'affects comme le droit des affaires, il me semble que plus que le résultat, c'est le sentiment d'avoir été compris qui compte : il est souvent plus facile de faire admettre une décision défavorable à un client s'il a eu le sentiment d'être entendu, rencontré dans ses arguments même s'ils n'ont pas été retenus qu'une décision globalement bonne mais qui pêche parfois sur le plan de la motivation dans la prise en considération des éléments soulevés.

Indépendamment de cela, le conflit use, mine et dure et bien souvent, la famille et les enfants en particulier paient cher cela.

Combien de fois arrive-t-on au résultat plébiscité dans le cadre de négociations préalables à l'entame du dossier après x années de procédure où tout le monde perd des plumes- coût desdites procédures et « coût santé » -...

Tout ceci m'a fait me tourner naturellement vers les méthodes 'douces' de règlement des conflits.

Ces méthodes sont considérées comme un peu trop idéalistes, un peu trop psy par certains mais c'est méconnaître la réalité et la pertinence de la méthode, ce dont on ne peut se rendre compte qu'en se formant sérieusement.

Par nature et par penchant, j'ai toujours privilégié la discussion, la négociation puis me suis intéressée à la médiation dont je pensais au départ qu'elle n'en était en fait qu'une forme un peu professionnalisée.

Je me suis rendue compte que la méthode était bien plus et offrait beaucoup d'avantages même si elle n'est objectivement pas la réponse à tous les dossiers.

Au fil de mes formations, j'ai affiné mes méthodes de communication, mes capacités d'empathie. Par ailleurs, ayant de l'expérience en tant qu'avocate, je peux vraisemblablement plus qu'un non-juriste, avoir rapidement conscience des risques de rupture d'égalité qui surgissent parfois au travers de manipulations d'une partie qui serait plus forte et pense être plus à même que certains à déjouer ce genre de pièges dont plusieurs de mes clients en tant qu'avocate m'ont déjà dit avoir fait les frais dans un processus de médiation (s'accorder est bien mais à tout prix).

J'espère donc permettre aux parties de se libérer du poids de leur conflit tout en ayant la sensation et la satisfaction d'avoir réglé personnellement les choses, en choisissant le résultat obtenu et donc en assumant mieux celui-ci même s'il implique des concessions.